



**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26/07/22  
PROCES-VERBAL**

Le vingt-six juillet deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le dix-huit juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de présents : 12**

**Nombre de votants : 13 (1 procuration)**

**Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND**

**Présents** : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel.

**Représenté** : MAGNUS Philippe représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration.

**Absents excusés** : D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, LOMBARD Pascal, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.



**Ordre du jour** :

- Lancement d'une consultation pour le recrutement d'un AMO pour la mise en place d'une MOUS en faveur de la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire de la CCSB
- Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement des déchetteries
- Attribution du marché de location de véhicules de services
- Non reconduction du marché de fourniture et d'installation de bennes et de compacteurs pour les déchetteries



- 1. Lancement d'une consultation pour le recrutement d'un AMO pour la mise en place d'une MOUS en faveur de la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire de la CCSB**

*Votants : 13 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 13 (13 pour)*

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la CCSB dispose, depuis le 1er janvier 2017, de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Dans ce cadre, elle gère l'aire d'accueil des gens du voyage située à Soleilhet, sur la commune de Sisteron.

Lors d'une réunion avec les services de l'Etat organisée le 30 mars 2022, l'accroissement de la sédentarisation des gens du voyage présents sur l'aire de Soleilhet a été soulignée et il a été proposé à la CCSB de lancer une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS).

La MOUS consiste à réaliser un diagnostic économique et social de la situation des gens du voyage présents sur l'aire afin de leur proposer des solutions, et notamment celle des terrains familiaux. Cette prestation est assurée par une association ou un organisme spécialisé, en général pendant 2 à 3 ans. L'Etat participe au financement du dispositif à hauteur de 50 %.

Lors de sa réunion du 11 avril 2022, le bureau communautaire a donné un accord de principe pour étudier la mise en place d'une MOUS.

Il est donc proposé de lancer une consultation afin de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dont la mission se déroulerait sur 3 ans, en plusieurs phases :

- Phase 1 : diagnostic de l'existant afin de définir le nombre de familles concernées, leurs souhaits de relogement et leurs capacités à se sédentariser afin de déterminer les projets à construire.
- Phase 2 : accompagnement du projet de relogement définitif des familles en fonctions des résultats du diagnostic et élaboration de propositions en prenant en compte le type d'habitat et sa localisation.
- Phase 3 : recherche de terrains familiaux, des conditions d'urbanisation, des porteurs de projets et des financements.
- Phase 4 : montage final du projet et suivi de l'opération pendant les premiers mois.

Le montant de ce marché étant estimé à 80 000 € HT, la consultation sera réalisée selon une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le lancement de la consultation pour le recrutement d'un AMO pour la mise en place d'une MOUS en faveur de la sédentarisation des gens du voyage sur les territoires de la CCSB, tel que décrite précédemment.

## **2. Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement des déchetteries**

*Votants : 13 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 13 (13 pour)*

Par délibération n° 13.22 du 11 avril 2022, le bureau communautaire a attribué le lot n° 1 « Terrassement » du marché de travaux pour l'aménagement des déchetteries de Lazer, Orpierre, Rosans et Serres, à l'entreprise STP Pistono Denis pour un montant de 79 934,93 € HT soit 95 921,92 € TTC.

Pour rappel, l'objectif de ces travaux est de sécuriser le transport des bennes de déchets collectés et les dépôts de déchets effectués par les habitants du territoire dans ces 4 déchetteries.

Le début des travaux est prévu en septembre 2022.

Au mois de juin 2022, Véolia, gestionnaire du site d'enfouissement du Beynon à Ventavon, a informé la CCSB qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le site ne pourrait plus recevoir les bennes encombrants contenant du plâtre.

Il est donc nécessaire que la CCSB installe des casiers pour stocker le plâtre sur les déchetteries de Rosans, Orpierre et Serres ; les déchetteries de Lazer et Ribiers étant déjà équipées.

Les bennes contenant du plâtre seront ensuite évacuées par un recycleur agréé, Siniat.

Pour cet aménagement complémentaire qui représente un coût de 37 585,71 € HT (soit 45 102,85 € TTC), il est proposé de passer un avenant au lot n°1 du marché de travaux d'aménagement des déchetteries.

Le montant total du lot n° 1 de ce marché serait alors de 117 520,64 € HT, soit une augmentation de 47,02 % par rapport au montant initial.

Cet avenant serait passé en application des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique et prendrait effet à la date de sa notification.

Jean-Michel MAGNAN demande ce qu'il en est de la déchetterie de Clamensane.

Florent MARTIN explique que la configuration de cette déchetterie ne nécessite pas d'aménagement particulier pour l'installation des bennes de plâtre.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la signature de l'avenant décrit précédemment ;
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à son exécution

### **3. Attribution du marché de location de véhicules de services**

*Votants : 13 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 13 (13 pour)*

Le marché de location longue durée des véhicules de service de la CCSB arrivera à son terme le 15 janvier 2023. Par délibération n°19.22 du 9 mai 2022, le bureau communautaire a autorisé le lancement d'une nouvelle consultation portant sur la location de 4 véhicules électriques (lot 1) et de 8 véhicules thermiques (lot 2), pour une durée de 36 mois.

Pour le lot 1, 1 offre a été reçue : celle de la société CREDIPAR (en groupement avec SAFA Peugeot).

Pour le lot 2 : 3 offres ont été réceptionnées : des sociétés BPCE Car Lease, CREDIPAR (en groupement avec SAFA Peugeot) et Alpes Sud Autos Toyota.

Pour le lot 1, l'offre de CREDIPAR correspondant aux besoins, il est proposé de lui attribuer le marché pour un montant total de 67 397,08 € HT (offre de base) soit 80 876,50 € TTC, et d'y rajouter la prestation supplémentaire « Entretien préventif » pour 1 784,16 € HT soit 2 140,99 € TTC.

Le coût total du marché serait donc de 69 181,24 € HT soit 83 017,49 € TTC.

Pour ces achats, la CCSB percevra 16 000 € TTC de bonus de l'Etat.

Pour le lot 2, l'offre économiquement la plus avantageuse a été déposée par BPCE Car Lease, à qui il est proposé d'attribuer le marché, pour un montant total de 57 105,50 € HT soit 68 526,60 € TTC. L'entretien préventif est compris dans l'offre de base, avec 2 ans de garantie.

Le montant total du marché, pour les 2 lots sur 36 mois est donc de 126 286,74 € HT (soit 151 544,09 € TTC moins les 16 000 € TTC de bonus, ce qui ramène le coût du marché à 135 544,09 € TTC).

Après délibération, le bureau communautaire attribue les lots 1 et 2 du marché de location longue durée de véhicules de services sans chauffeur tel que proposé ci-avant et autorise le président ou son représentant à signer les documents nécessaires à son exécution.

#### **4. Non reconduction du marché de fourniture et d'installation de bennes et de compacteurs pour les déchetteries**

*Votants : 13 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 13 (13 pour)*

Par délibération n° 24.21 du 11 octobre 2021, le bureau avait attribué le lot 1 « Bennes classiques d'un volume de 15 à 30 m<sup>2</sup> » et le lot 2 « bennes compactrices à déchets » du marché de fourniture et d'installation de bennes et de compacteurs pour les déchetteries, à l'entreprise Gillard, basée à Bois le Roi (77).

Ce marché, conclu pour une durée de 12 mois, est reconductible tacitement 2 fois 12 mois.

La première année du marché prendra fin, pour les 2 lots, le 7 novembre 2022.

Pour cette première année, une fois les dernières commandes honorées, le montant du lot 1 s'élèvera à 50 760 € HT et celui du lot 2 à 79 400 € HT.

L'entreprise a fait part à la CCSB de ses difficultés à exécuter le contrat du fait de la hausse des coûts des matières premières.

Le cahier des charges particulières administratives prévoit qu'il peut être mis fin au marché par décision expresse de la CCSB, 90 jours avant la date d'échéance initiale du marché.

Aussi, considérant les difficultés rencontrées par l'entreprise dans le contexte économique actuel et puisque la CCSB n'a pas besoin d'acheter de nouvelles bennes dans les mois qui viennent, il est proposé de mettre un terme au marché à l'issue de sa première année, tant pour le lot 1 que pour le lot 2.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- décide de ne pas reconduire au-delà de la première année, les lots 1 et 2 du marché de fourniture et d'installation de bennes et de compacteurs pour les déchetteries ;
- autorise le président ou son représentant à notifier cette non-reconduction à l'entreprise Gillard.